

Sanctions sur les armes, approvisionnement en matériel militaire et souffrances humaines : flux illégaux d'armes vers le Liberia et bombardement de Monrovia en juin-juillet 2003

Document de présentation

Human Rights Watch

3 novembre 2003

J'entrais dans la maison et j'ai senti quelque chose [attaque au mortier]. [...] Lorsque les particules [shrapnel] te touchent, à ce moment-là, ton corps va vraiment très haut et jusqu'à ce qu'on te soigne, tu rêves que tu vas mourir.

Victime d'une attaque au mortier le 21 juillet 2003

Introduction

Début novembre, le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit examiner un nouveau rapport d'enquête des Nations Unies sur les violations du régime des sanctions contre le Liberia, y compris les violations de l'embargo sur les armes imposé à toutes les parties au Liberia¹. Cet embargo s'est soldé par un échec spectaculaire, avec des conséquences terribles pour les habitants du Liberia. En dépit de l'embargo, initialement imposé en 1992² et réactivé en 2001³, le Liberia a fait l'expérience d'un afflux quasi continu d'armes.

Les flux d'armes ont à leur tour alimenté des campagnes militaires successives jusqu'à la bataille de la mi-2003 pour la capitale du Liberia, Monrovia à laquelle ils ont également contribué. Là-bas, des milliers de civils ont été pris dans des feux croisés au cours de trois vagues distinctes d'attaques contre la ville, alors que le groupe rebelle des Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD) s'opposait aux forces loyales au Président d'alors, Charles Taylor. Fin juin 2003, suite à la seconde avancée des rebelles, les forces du LURD se sont retrouvées à court de munitions et ont battu en retraite. Les forces rebelles ainsi que celles de Taylor ont utilisé cette accalmie dans les combats pour tenter d'obtenir davantage d'armes de l'étranger. Lorsque le LURD a reçu un approvisionnement tout frais en juillet, via la Guinée, il a repris l'offensive et cette troisième série de combats s'est avérée être la plus longue et la plus dévastatrice pour les civils de Monrovia. Entre autres incidents, ces affrontements ont entraîné le bombardement non sélectif d'un ensemble

¹ Comme noté par le Conseil de Sécurité, l'embargo sur les armes s'applique à « toute vente ou fourniture d'armements et de matériels connexes, à quelque bénéficiaire que ce soit au Liberia, y compris à tous les acteurs non étatiques, comme les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD). » Résolution 1343 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée le 7 mars 2001, paragraphe 11.

² Résolution 788 du Conseil de Sécurité, adoptée le 19 novembre 1992.

³ Résolution 1343 du Conseil de Sécurité.

résidentiel, en face de l'ambassade des Etats Unis et de nombreux autres sites dans le centre de Monrovia où des milliers de civils avaient cherché refuge. Les tirs de mortier non sélectifs pratiqués par le LURD contre le centre de Monrovia ont été particulièrement intenses et sont responsables d'une bonne partie des victimes. Human Rights Watch a mené l'enquête sur les origines des obus de mortier utilisés par le LURD au cours de ces attaques. Ce document de présentation s'appuie sur des entretiens et d'autres informations recueillies par les chercheurs de Human Rights Watch au Liberia en avril, août et octobre 2003, complétées par des entretiens et des recherches supplémentaires conduits hors du Liberia. Cette investigation a révélé l'existence d'une chaîne d'approvisionnement pour ces munitions, leur utilisation à mauvais escient par les rebelles du LURD et l'étendue des souffrances humaines endurées par les victimes du bombardement de Monrovia, en juin et juillet.

Le gouvernement guinéen qui a facilité l'approvisionnement illicite en obus de mortier, porte une part importante de responsabilité dans ces atrocités. Il fournit depuis longtemps un soutien militaire et logistique au LURD, en dépit du bilan connu des violations du droit international humanitaire commises par le LURD, violations équivalentes à des crimes de guerre et à de graves abus contre les droits humains. La plus récente investigation menée par Human Rights Watch sur les liens entre la Guinée et le LURD et sur son coût humain indique que le Ministère guinéen de la Défense a importé des munitions d'Iran, mi-2003 et a organisé leur transfert vers le LURD. Ce réapprovisionnement via la Guinée a rendu possible l'assaut final des rebelles du LURD contre Monrovia, comme l'ont confirmé des sources LURD. De plus, des restes d'obus de mortier trouvés à Monrovia correspondent au calibre et à l'origine des obus de mortier que la Guinée a achetés à l'Iran. Human Rights Watch a également recueilli des allégations selon lesquelles des forces guinéennes de maintien de la paix déployées en Sierra Leone avaient facilité des flux illégaux d'armes à destination du LURD, un peu plus tôt dans l'année. Ces allégations méritent investigation. Par le biais de son soutien au LURD, la Guinée s'est rendue complice des atrocités commises par le LURD. La Guinée, membre élu du Conseil de Sécurité pour l'année 2002-2003, a également fait fi des sanctions des Nations Unies et du rôle présumé du Conseil de Sécurité dans leur mise en application. A ce jour, le gouvernement guinéen n'a pas retiré son soutien au LURD. Bien au contraire, des éléments indiquent la poursuite de ce soutien. Or la Guinée siège au Comité des sanctions du Conseil de Sécurité compétent pour le Liberia alors que ce dernier évalue l'avenir du régime des sanctions à l'encontre du Liberia.

Jusqu'à récemment, la Guinée a bénéficié d'un soutien public ferme de la part des Etats-Unis, membres permanents du Conseil de Sécurité. La Guinée bénéficie de l'aide militaire américaine et alors que des officiels américains soutiennent que les armes utilisées contre l'enceinte de l'ambassade américaine n'ont pas été fournies à la Guinée par les Etats Unis, l'incident révèle les dangers d'une aide militaire irresponsable et d'un suivi inadapté de la part des Etats Unis. Fin juillet 2003, pour la seconde fois sur le même nombre de mois, des attaques

au mortier à l'extérieur du portail d'entrée de l'ambassade des Etats-Unis ont tué plusieurs civils. Les habitants de Monrovia ont protesté contre l'inaction des Etats-Unis face à la crise libérienne en empilant les corps des personnes tuées devant le portail de l'ambassade. Rétrospectivement, cette manifestation chargée de passions peut aussi être perçue comme une condamnation involontaire mais accablante de l'assistance accordée par les Etats-Unis à la Guinée, qui a fourni les obus de mortier ayant causé ces décès.

Armes, abus et factions en guerre au Liberia

Ce document de présentation se concentre sur l'étude approfondie d'un cas flagrant d'utilisation d'armes à mauvais escient et sur la violation des sanctions des Nations Unies ayant permis une telle situation. Le conflit du Liberia a fourni nombre d'exemples de ce type. Chacune des trois factions en guerre dans le pays a commis de nombreux abus et en dépit d'un embargo sur les armes, chacune a pu se procurer rapidement une assistance militaire, sans parler des armes avec lesquelles elles ont perpétré de nouveaux abus.

Les forces de l'ancien gouvernement de Taylor et les milices qui leur étaient associées sont responsables de crimes de guerre et d'une longue liste de graves abus contre les droits humains. Sous la menace des fusils, elles ont pratiqué viols, pillages et recrutement forcé d'enfants dans tous les territoires sous leur contrôle. Pendant des années, le gouvernement Taylor a reçu des armes en dépit de l'embargo sur les armes, en comptant souvent sur ses alliés régionaux comme le Burkina Faso pour couvrir ses importations illégales d'armes⁴. Un groupe d'experts des Nations Unies a recueilli des informations montrant que les trafiquants d'armes qui approvisionnent le Liberia ont conclu des marchés sur les armes au Kirghizstan, en Moldavie, en Serbie, en Slovaquie et en Ukraine. Le 8 août 2003, les forces de maintien de la paix nouvellement arrivées de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont déjoué une tentative du gouvernement alors en place pour acheminer par les airs un important arrivage d'armes⁵. L'arrivage saisi comportait vingt-deux tonnes d'armes dont deux mortiers tout neufs et de nombreuses boîtes d'obus de mortier ainsi que onze tonnes de munitions pour des armes de petit calibre 7,62 millimètres et des roquettes lance-grenades (RPG)⁶. Si cette cargaison n'avait pas été interceptée, le réapprovisionnement des forces de Taylor aurait pu replonger Monrovia dans une guerre totale alors qu'elle commençait d'émerger d'une longue période de combats.

⁴ Voir par exemple, Human Rights Watch, "No Questions Asked: The Eastern Europe Arms Pipeline to Liberia," *A Human Rights Watch Briefing Paper*, 15 novembre 2001.

⁵ "Taylor resigns Liberian presidency," *New York Times*, 8 août 2003. Voir aussi Karl Vick, "Taylor Went To Libya For Arms, Sources Say," *Washington Post*, 8 août 2003.

⁶ Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch avec des sources issues de la Mission des Nations Unies au Liberia (UNMIL), novembre 2003.

Le Mouvement pour la Démocratie au Liberia (MODEL) bénéficie également du soutien d'alliés régionaux. MODEL est la plus petite des deux factions rebelles s'opposant aux forces de Taylor et bénéficie du soutien de la Côte d'Ivoire. Des témoins ont affirmé à Human Rights Watch que le gouvernement de Côte d'Ivoire recrutait des combattants pour son propre conflit avec la promesse qu'ils pourraient « conserver leurs armes et les emporter au Liberia pour combattre Taylor. »⁷ Toulepleu, une ville à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, s'est révélée être une base idéale pour que MODEL lance ses attaques sur le Liberia. Le LURD, dont MODEL s'est séparé fin 2002, a été longtemps soutenu par la Guinée qui lui a servi de principal fournisseur d'armes. Les groupes rebelles du Liberia, comme le gouvernement et les milices, ont un bilan désastreux en matière de droits humains.

Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées, de force, par la violence au Liberia et des centaines, voire des milliers de civils ont été tués, soit délibérément, soit dans des feux croisés depuis que le LURD a lancé sa rébellion en 2000⁸. Pour plusieurs milliers de personnes – en particulier les habitants du centre de Monrovia et les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui cherchaient la sécurité là-bas – le bombardement de la capitale, mi-2003 a représenté le chapitre le plus récent d'une guerre horrible caractérisée par une violence flagrante, commise par toutes les parties, contre les civils. La violence de la mi-2003 à Monrovia a été marquée par des violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties. Des centaines de civils ont été blessés ou tués. Le bombardement non sélectif pratiqué par le LURD, s'il n'a pas été la cause unique des souffrances des civils, a sans aucun doute expliqué une bonne partie de la terreur ressentie dans le centre de Monrovia ainsi que les nombreuses victimes des combats.

La poussée rebelle sur Monrovia

Le 4 juin 2003, des négociations se sont ouvertes à Accra au Ghana. Elles avaient pour objectif d'arriver à un cessez-le-feu et à un accord de paix pour le Liberia. Ce matin là, le procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a rompu le sceau d'un document accusant Charles Taylor, alors Président du Liberia, de crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Sierra Leone. En dépit des appels adressés au gouvernement ghanéen pour qu'il arrête Taylor, présent à Accra, ce dernier a pu rentrer à Monrovia le soir même. A son retour, Taylor a annoncé qu'une tentative de coup avait eu lieu et le Vice-Président, Moses Blah et au moins deux autres officiels de haut rang ont été arrêtés.

⁷ Peter Takirambudde, directeur de la division Afrique de Human Rights Watch, "Liberia: Where the Arms Come From," éditorial, *International Herald Tribune*, 17 septembre 2003.

⁸ Voir par exemple, "Testimony of Janet Fleischman, Human Rights Watch Washington Director for Africa, on the Human Rights Situation in Liberia," devant le Congressional Human Rights Caucus, 9 juillet 2003.

Le lendemain, le 5 juin, soit cherchant à gagner du terrain et à influencer les négociations de paix, soit encouragé par l'accusation à l'encontre de Taylor, le groupe rebelle du LURD a lancé la première des trois offensives sur Monrovia. Lors de l'offensive de début juin, qui a duré trois jours, les troupes du LURD ont approché Monrovia par le Nord-ouest. En réponse, des milliers de civils ont fui vers le Sud, dans la ville de Monrovia et nombre d'entre eux y sont restés après le retrait du LURD, confronté à une certaine résistance du gouvernement. Selon des sources bien informées, le LURD s'est retiré après que les forces du gouvernement eurent coupé les voies d'approvisionnement des rebelles⁹. Le LURD est revenu dans les faubourgs de Monrovia environ deux semaines plus tard, s'enfonçant profondément dans la banlieue de Bushrod Island, de l'autre côté d'un petit pont depuis le centre de Monrovia. Leur deuxième avancée, qui a débuté le lundi 23 juin ou autour de cette date, a de nouveau poussé un nombre important de civils à se déplacer vers le centre de Monrovia, notamment dans la zone de Mamba Point, de l'autre côté du pont conduisant à Bushrod Island.

[Des cartes de Monrovia présentant un bon nombre des sites décrits dans ce document de présentation sont disponibles aux adresses suivantes :

<http://www.un.org/Depts/Cartographic/map/profile/monrovia.pdf>
<http://www.reliefweb.int/w/map.nsf/wByCLatest/2C77843C1420170B85256D580066161F?Opendocument.>

Les combats ont fait rage, pendant plusieurs jours, des deux côtés des ponts reliant Bushrod Island et Mamba Point, en dépit de pressions diplomatiques de plus en plus nombreuses en faveur d'un cessez-le-feu. Ces affrontements ont opposé les forces du gouvernement qui cherchaient à tenir le centre de Monrovia – à savoir les paramilitaires de l'Unité anti-terroriste (ATU), les Services spéciaux de sécurité (SSS) et la Division des opérations spéciales (SOD)¹⁰, une unité de police et des milices gouvernementales – et les troupes du LURD en train d'avancer. Comme l'a affirmé un observateur, « toute la journée et la nuit du mercredi, il y a eu des tirs et des bombardements constants et intenses qui ont diminué progressivement pour s'arrêter complètement le samedi. »¹¹ Le LURD étant à court de munitions, notamment d'obus de mortier, avait battu en retraite vers le Nord à la date du vendredi 27 juin. Trois jours plus tard, un avion

⁹ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Liberia, août 2003.

¹⁰ ATU, SSS et SOD sont toutes des unités d'élite créées après que Charles Taylor eut accédé à la présidence en 1997. Ces unités ont toutes les trois commis de graves abus contre les droits humains sur des civils. Alors que ATU et SSS sont des unités paramilitaires d'élite qui rendaient directement compte à Taylor via Benjamin Yeaten et le fils de Taylor, Charles Jr., SOD est, dans la police nationale libérienne, dirigé par Paul Mulbah. Voir Human Rights Watch, "Back to the Brink: War Crimes by Liberian Government and Rebels," *A Human Rights Watch Short Report*, Vol. 14, No. 4 (A), mai 2002.

¹¹ Communication faite à Human Rights Watch, 29 juin 2003.

transportant des armes est arrivé à Conakry, la capitale guinéenne et a déchargé des munitions qui allaient être transportées vers le LURD.

La troisième offensive du LURD sur Monrovia au cours de laquelle les rebelles ont de nouveau avancé depuis le Nord et ont ensuite ouvert un second front en direction de l'est de la ville, a débuté trois semaines plus tard, le 18 juillet ou autour de cette date, après le réarmement des rebelles. Au cours de cette phase des combats, jusqu'au 30 juillet, des tirs quasi constants ont été échangés entre les forces rebelles et celles du gouvernement qui utilisaient des armes de petit calibre, essentiellement des fusils d'assaut et des armes légères, notamment des mortiers. Les échanges de feu avec des armes de petit calibre se sont poursuivis jusqu'en août.

En août, la situation a finalement commencé à se détendre. Suite au déploiement le 7 août du premier groupe des forces nigérianes de maintien de la paix dans le cadre de l'opération de maintien de la paix de la CEDEAO connue sous le nom d'ECOMIL et au départ en exil de Charles Taylor vers le Nigeria, le 11 août, le LURD et les forces du gouvernement ont peu à peu mis un terme aux hostilités. Le LURD a conservé le contrôle du port et des banlieues Nord, de l'autre côté de la rivière Mesurado, depuis le centre de Monrovia. A ce moment là, des milliers de personnes bloquées de l'un ou l'autre côté des ponts pendant les combats souhaitaient désespérément sortir, trouver de la nourriture et être réunies avec leur famille partagée par le siège. Des milliers de personnes ont envahi les ponts le jour où l'ECOMIL a autorisé les civils à traverser en direction de l'autre côté. Au moins quatre personnes se sont noyées ce jour là en tentant de traverser la rivière à la nage.¹²

« La troisième guerre mondiale » : le bilan humain des bombardements non sélectifs sur Monrovia

D'après tous les récits, la troisième offensive du LURD sur Monrovia fut la pire pour les civils. Décrite comme « la troisième guerre mondiale » par de nombreux habitants de Monrovia, elle a été caractérisée par des combats intenses de plus de deux semaines dans des zones densément peuplées par des civils, notamment par de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays. A la mi-juillet, la population de Monrovia avait gonflé de 700 000 à presque un million, suite aux différentes vagues de déplacements suscitées par les combats à l'extérieur de la ville. Pratiquement tous les bâtiments publics et de nombreuses habitations privées regorgeaient de personnes déplacées. La plupart de ces personnes avaient fui leurs maisons ou les camps pour personnes déplacées à l'intérieur du pays¹³, avec peu de biens et peu de nourriture ou d'argent.

¹² Entretiens conduits par Human Rights Watch, Monrovia, août 2003.

¹³ Plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées de Bomi, Grand Cape Mount, Lofa et d'autres comtés ruraux affectés par le conflit vivaient dans les camps Montserrado pour personnes déplacées à l'intérieur du pays, au nord de Monrovia, jusqu'à ce que les attaques du

Beaucoup avaient perdu des enfants ou d'autres membres de la famille au cours de leur fuite.

Mamba Point est apparu à de nombreux civils comme une zone potentiellement sûre parce que l'ambassade américaine et son annexe Greystone (un ensemble résidentiel de l'autre côté de la rue, utilisé par l'ambassade pour héberger du personnel) sont situés sur le rivage occidental de la péninsule et que les bureaux des Nations Unies et de nombreuses missions diplomatiques se situent dans les environs. L'ambassade américaine a initialement refusé de fournir un abri temporaire aux personnes déplacées. Après que plus d'une douzaine de personnes eurent trouvé la mort en étant pressées contre le portail de Greystone par une foule paniquée cherchant à éviter les bombardements au mortier fin juin, l'ambassade a finalement fléchi sa position. Fin juillet, les agences humanitaires ont estimé qu'environ 20 000 personnes déplacées vivaient dans l'ensemble Greystone. D'autres bâtiments publics, dont des écoles et des églises autour de Mamba Point et dans le centre de Monrovia étaient de la même façon submergés par des centaines de personnes. La plupart de ces sites n'étaient pas prêts pour cet afflux soudain de gens et manquaient d'eau potable en quantité suffisante, d'installations sanitaires et de vivres.

Les personnes déplacées qui se trouvaient dans l'enceinte Greystone avaient déjà supporté des situations très difficiles avant la troisième offensive, infligées notamment par les forces du gouvernement. L'incident le plus terrible attribué aux forces du gouvernement fut une attaque contre l'enceinte Greystone, fin juin, au cours de laquelle au moins douze personnes ont trouvé la mort, tuées par deux « roquettes », peut-être des RPG tirées sur l'enceinte.¹⁴ L'incident s'est produit approximativement au moment d'une manifestation anti-Taylor et de nombreux observateurs soupçonnent cette attaque d'avoir délibérément visé des civils, en représailles pour leur position perçue comme hostile au gouvernement. A ce jour, cette motivation n'a pu être confirmée.¹⁵

Une fois la troisième offensive lancée, le 18 juillet ou autour de cette date, une pluie de balles, de RPG et d'obus de mortier s'est abattue sur les civils du centre de Monrovia, dont ceux qui se trouvaient dans l'enceinte Greystone. Parmi les civils blessés par balles, un nombre significatif d'entre eux auraient été victimes de tirs embusqués visant l'enceinte Greystone, depuis des positions du gouvernement dans l'hôtel Ducor. L'hôtel Ducor occupe une position stratégique au sommet d'une colline située entre la zone de Mamba Point d'un côté et les ponts conduisant à Bushrod Island de l'autre. Le LURD était positionné de l'autre côté de ces ponts, dans les villes de Vai et Clara, sur Bushrod Island. Le

LURD en avril 2003 forcent nombre de ces personnes à fuir. Certains sont retournés dans les camps puis ont été ensuite de nouveau déplacés par les attaques de juin.

¹⁴ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Monrovia, août 2003.

¹⁵ Ibid.

bombardement au mortier sur le centre de Monrovia fut intense, en particulier depuis les positions LURD de l'autre côté de la rivière. Les tirs au mortier étaient si mal ajustés qu'ils étaient particulièrement terrifiants et difficiles à éviter pour les civils.

Une guerre urbaine augmente significativement les risques encourus par la population civile et dans de telles opérations, les forces armées assurant la défense comme celles qui mènent l'offensive doivent constamment s'efforcer d'épargner les civils. Chaque camp est soumis aux contraintes définies par le droit international humanitaire (DIH). Les règles qui gouvernent la conduite des hostilités exigent des parties à un conflit armé qu'elles distinguent à tout moment les civils des combattants et qu'elles dirigent leurs attaques uniquement contre des objectifs militaires. Afin d'épargner autant que possible aux civils les effets des hostilités, les attaques non sélectives sont interdites et des précautions doivent être prises, en attaque comme en défense, afin de minimiser les pertes civiles.

En se positionnant à l'hôtel Ducor et dans d'autres sites, dans des zones densément peuplées du centre de Monrovia, les forces du gouvernement libérien ont mis les civils en danger. Ces forces n'ont pas semblé avoir pris les précautions nécessaires pour protéger les civils contre les dangers résultant des opérations militaires, comme l'exige le DIH. De plus, des témoins oculaires ont affirmé à Human Rights Watch que les forces du gouvernement avaient visé l'enceinte Greystone avec des RPG et des tirs embusqués.¹⁶ Human Rights Watch n'a pas connaissance de l'existence d'une quelconque cible militaire dans les environs puisque les forces du LURD étaient positionnées dans la direction opposée. L'enceinte Greystone était située au pied de la colline sur laquelle les forces du gouvernement étaient positionnées et dans la direction opposée aux positions du LURD, sur Bushrod Island. Ceci implique que tout tir direct en provenance du camp du gouvernement ne pouvait qu'être destiné aux civils, une violation évidente de l'interdiction qui pèse contre les attaques visant délibérément les civils.

Le LURD, pour sa part, est responsable de violations du DIH dans son bombardement du centre de Monrovia. Human Rights Watch a identifié au moins trois cibles militaires possibles pour les frappes au mortier du LURD qui ont touché l'enceinte Greystone : les positions du gouvernement dans l'hôtel Ducor ; les troupes gouvernementales positionnées en haut du bâtiment E.J. Roye et autour de Waterside, un quartier du centre de Monrovia, le long des quais ; et une position gouvernementale au bout de Randall Street, à environ un kilomètre de l'enceinte Greystone. Chacune de ces trois positions pouvait constituer une cible militaire. Cependant, le DIH interdit les attaques non sélectives – à savoir les attaques qui ne font pas de distinction entre les cibles militaires et les civils

¹⁶ Ibid.

ou les objets civils. Les troupes du LURD, souvent des enfants, qui ont tiré au mortier n'étaient pas, dans l'ensemble, formées à l'utilisation des mortiers et on les a vues en train de tirer sans tenter de distinguer les cibles.¹⁷

De plus, même lorsque les parties à un conflit attaquent un objectif militaire légitime, elles doivent respecter le principe de proportionnalité et s'abstenir de lancer des attaques potentiellement capables de causer des pertes civiles et de blesser des civils de façon excessive par rapport au gain militaire direct et concret escompté. Si Human Rights Watch n'est pas en position d'évaluer le gain militaire des attaques en question, l'organisation est extrêmement préoccupée par les pertes civiles ainsi causées, ce qui rend leur légalité discutable. Par conséquent, le bombardement par le LURD d'une zone densément peuplée ainsi que son recours, dans une telle zone, à des mortiers, avec lesquels il est de notoriété publique qu'il est difficile de viser juste sans une formation adéquate, ont constitué des violations des obligations du groupe rebelle selon le droit international humanitaire.

Concernant certains des incidents décrits à Human Rights Watch, il a été impossible de vérifier le type d'arme que les témoins et les victimes ont décrit. Quand ils ont utilisé le terme « roquette », cela pouvait faire référence à des RPG, des obus de mortier ou un autre type de munition. Cependant, il est clair que nombre des incidents que Human Rights Watch a étudiés impliquaient des tirs de mortier. Des témoins ont décrit un schéma similaire dans lequel le bombardement provenait de Vai Town et Clara Town où étaient positionnées les forces du LURD. Dans plusieurs des sites, des restes des munitions ayant explosé ont été trouvés, tous étant des ailettes de mortier de 81 ou 60 mm.¹⁸

L'archevêque Michael Francis de Monrovia a fermement condamné le LURD pour cette attaque : « Les tirs de mortier lancés à l'aveuglette et les morts de civils ont entamé toute sympathie dont pouvait bénéficier le LURD à Monrovia. »¹⁹ Le leader du LURD, Sekou Conneh, a cherché à détourner la responsabilité en affirmant que les forces de Taylor, repositionnées dans une autre partie de la ville avaient alors « bombardé la zone diplomatique, bombardé la zone civile » depuis ces nouvelles positions afin de rendre le LURD responsable des tirs au mortier et « donner une mauvaise image de nous. »²⁰ Des analystes militaires et d'autres observateurs ont indiqué que beaucoup parmi les personnes tuées avaient été victimes de tirs de mortier et ils ont

¹⁷ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec un témoin et un chercheur ayant interrogé des troupes du LURD sur les attaques, Monrovia, octobre 2003.

¹⁸ Ailettes de mortier observées par le chercheur de Human Rights Watch, Monrovia, août 2003.

¹⁹ Archevêque Michael Francis, "A Road Map for Peace in Liberia," présentation au Royal Institute of International Affairs, Londres, 22 juillet 2003.

²⁰ "Liberian Rebel Leader Says Peace Force Can End War," Bloomberg News, 5 août 2003.

confirmé – contrairement à l'affirmation de Conneh – que ceux-ci provenaient essentiellement du camp du LURD.²¹ Le gouvernement américain, dont l'ambassade a essuyé certains des tirs, les a également attribués au LURD et a appelé le LURD à cesser ses bombardements « inconsiderés ».²² Dans une déclaration, le gouvernement américain a ajouté que « dans la limite de nos connaissances, les obus qui sont tombés dans l'enceinte de l'ambassade [américaine] ou à côté ne visaient pas délibérément l'ambassade. »²³

Pendant plus de deux semaines, des dizaines de milliers de personnes, dont beaucoup avaient été déplacées dans le centre de Monrovia depuis des banlieues éloignées, ont été littéralement confinées dans les bâtiments où elles avaient trouvé refuge. Le pire bombardement s'est produit entre le lundi 21 juillet et le vendredi 25 juillet. La communauté de personnes déplacées vivant dans l'ensemble Greystone a terriblement souffert pendant cette période. La plupart des gens vivaient sous des structures temporaires faites de bâches en plastique, totalement vulnérables aux balles et au shrapnel. Plus de vingt-cinq personnes sont mortes immédiatement et plus de cinquante ont été blessées à Greystone, le 21 juillet lorsque deux obus de mortier sont tombés dans l'enceinte. Un travailleur humanitaire qui se trouvait dans l'enceinte ce jour-là a écrit : « Beaucoup sont morts immédiatement et leurs corps étaient sérieusement mutilés. Trop de femmes et d'enfants. J'ai aidé à enlever certains des corps et je suis encore malade en y pensant. »²⁴

Plus de 200 blessés ont été traités dans seulement trois cliniques à Mamba Point, uniquement le 21 juillet. Un homme de vingt-huit ans qui faisait partie des victimes a raconté à Human Rights Watch : « J'ai été touché par une roquette à Greystone, le lundi 21 juillet. Ce jour-là, j'étais venu chercher de l'eau et je rentrais chez moi ... pour dormir sous ma tente. Il était environ deux heures de l'après midi. Je dormais quand la roquette a atterri sur ma tente. J'ai été touché ici au pied et à l'estomac. Environ douze personnes ont été tuées par la roquette. Ma femme et mon fils ont été tués. »²⁵

Les rues principales du centre de Monrovia près de la rivière – Benson Street, Broad Street, Newport Street, Front Street, Carey Street – et West Point, une communauté vivant dans un bidonville situé sur une petite péninsule qui avance de Mamba Point, dans la rivière faisaient partie des zones les plus fortement

²¹ Communication entre Human Rights Watch et des officiels militaires occidentaux, août-octobre 2003.

²² "US condemns Liberian rebel shelling, urges halt to offensive on Monrovia," Agence France-Presse (AFP), 21 juillet 2003.

²³ "LURD Shelling of U.S. Embassy in Monrovia," questions enregistrées par le Bureau du porte-parole, Département d'Etat américain, Washington, DC, 17 septembre 2003.

²⁴ Communication faite à Human Rights Watch, Monrovia, 26 juillet 2003.

²⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Monrovia, 29 août 2003.

touchées au cours de la troisième offensive. A cause de sa proximité avec les combats sur les ponts séparant le centre de Monrovia de Vai Town, West Point a fréquemment essuyé des tirs détournés de leur trajectoire, très probablement en provenance tant des forces gouvernementales que des forces rebelles. Les blessés les plus chanceux ont été emmenés de la zone de West Point vers les cliniques de Mamba Point, dans des brouettes, alors même que le bombardement se poursuivait. Les moins chanceux sont morts là où ils avaient été touchés.

De nombreux obus de mortier, des balles et certaines roquettes lance-grenades ont atterri dans ces zones. Par exemple, une femme de vingt-six ans a été blessée par du shrapnel lorsqu'un obus de mortier a frappé sa maison dans Benson Street, à 8 heures du matin, le 21 juillet. Elle a affirmé : « J'entrais dans ma maison et j'ai ressenti de l'électricité dans le corps. Je suis tombée trois fois. Je ne voyais rien. J'ai mis ma main en arrière et j'ai senti du sang. J'avais de la mousse qui me sortait de la bouche ... Lorsque les particules [shrapnel] te touchent, à ce moment-là, ton corps va vraiment très haut et jusqu'à ce qu'on te soigne, tu rêves que tu vas mourir. »²⁶ Son mari l'a emmenée à la clinique Greystone et il a décrit avoir évité les balles et les obus de mortier tout en courant dans les rues. Il a affirmé : « Tout le monde courait en essayant de trouver une cachette. Des gens sont même morts au portail [Greystone]. D'autres personnes ont été blessées à ce moment-là. Les ambulances ne bougeaient pas alors les blessés se faisaient transporter dans brouettes ou porter à dos d'homme. On a dû contourner le bâtiment et marcher jusqu'à l'autre porte et finalement, on est arrivé à la clinique. A ce moment-là, personne ne marchait à découvert, tout le monde marchait en essayant d'éviter les balles. »²⁷

Un soignant ayant traité des douzaines de blessés ce jour-là et ayant décrit cette journée comme étant « la pire » a affirmé : « Je n'oublierai jamais les cris de toutes les personnes qui attendaient d'être soignées. Les plus chanceux ont pu atteindre des structures de santé. Je ne sais pas combien de personnes ne sont pas parvenues jusqu'à nous. »²⁸ La pile de douze corps au moins devant l'entrée principale de l'ambassade américaine laisse à penser que ce nombre pourrait être élevé.

Un autre soignant qui travaillait à Greystone a affirmé :

Les pires journées ont été celles du vendredi 18 juillet au mercredi 23 juillet. J'ai passé cinq jours dans [la clinique de Greystone] sans prendre un bain, trempé de sang humain... Pour toutes les deux ou trois roquettes lancées

²⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Monrovia, 23 août 2003.

²⁷ Ibid.

²⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, Monrovia, 2 septembre 2003.

d'ici [les positions gouvernementales proches] vers le LURD, le LURD en a envoyé environ cinquante en retour donc on a eu plus de victimes ici que là-bas. Le 24 juillet, il y a eu quarante roquettes qui sont tombées dans la matinée, je les ai comptées. Il y en avait partout.²⁹

Une école abritant des personnes déplacées dans Newport Street a été bombardée vers la fin de la terrible semaine du 21 juillet. Les obus de mortier sont tombés dans la cour de l'école tôt le matin, juste au moment où des douzaines de personnes se levaient pour aller se laver dans la cour. Un homme de trente-sept ans, déplacé et vivant dans l'école a décrit son expérience, le 25 juillet à Human Rights Watch :

Ça s'est produit vers 7h15-7h30 du matin ... Ce jour-là, le matin, j'étais sur le point de sortir pour me brosser les dents. J'avais mis du dentifrice et j'étais parti chercher de l'eau. Comme je sortais, le premier obus a atterri un peu plus loin. Après l'atterrissage de ce premier obus, je n'ai plus tenté de ressortir parce que quand on a fait l'expérience, on ne ressort pas. Puis un autre obus a atterri au milieu de gens qui faisaient la même chose – attendre pour se brosser les dents, certains se lavaient. Alors j'ai entendu des gens pleurer et j'ai rampé dehors et j'ai regardé à travers le côté du mur et j'ai vu des cadavres étendus partout dans une mare de sang. Environ huit personnes ont été tuées immédiatement et il y avait une femme qui n'est pas morte sur le coup. Elle pleurait en appelant à l'aide, avec son estomac grand ouvert et ses intestins qui pendaient. Ils l'ont mise dans une brouette en direction de l'hôpital mais elle est morte sur la route ... Une autre femme avait un enfant sur le dos, elle est morte sur le coup mais rien le bébé n'a pas eu une égratignure. La femme avec le bébé a été touchée à la tête par l'un des morceaux, et est morte sur le coup. Environ dix minutes plus tard, quelqu'un a couru et a pris le bébé sur son dos... C'était difficile de faire quelque chose. Je n'avais jamais eu une expérience comme ça avant. J'étais traumatisé sur place, très secoué. C'était ma pire expérience, j'ai jamais vu des corps comme ça.³⁰

Même après que la plupart des tirs au mortier se furent calmés, le 1^{er} août, des tirs provenant d'armes de petit calibre ont continué à blesser et tuer de nombreux civils dans la zone de Mamba Point. Plus de soixante-dix personnes ont été blessées par balles dans la zone de Greystone, au cours de la première semaine d'août, touchées par des tireurs embusqués ou des « balles perdues ». Les registres d'une agence médicale montrent qu'elle a traité 150 blessures par balles, dans les dix premiers jours d'août, les victimes ayant pour la plupart été touchées dans la zone de Greystone. Une personne travaillant dans l'agence a noté que l'angle d'entrée de la balle était cohérent avec des tirs provenant d'une

²⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Monrovia, 27 août 2003.

³⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Monrovia, 25 août 2003.

distance relativement proche, laissant à penser que ceux-ci venaient des positions du gouvernement plus proches, plutôt que des positions du LURD situées à une distance considérable.³¹

De la mi-juillet à début août, sur la base des statistiques disponibles auprès des quatre principales agences médicales en activité dans le centre de Monrovia à cette période, Human Rights Watch estime que plus de 2 000 personnes – la vaste majorité des civils – ont été blessées dans le centre de Monrovia, au cours des combats. Cette estimation s'appuie sur les nombres approximatifs de patients traités pour blessures par balles ou shrapnel par ces agences, à partir des registres médicaux pour trois de ces agences (total de 1 750) et d'un entretien avec la quatrième. Le nombre total de victimes civiles est certainement plus élevé que 2 000 puisque ce chiffre n'inclut pas les douzaines – si ce n'est les centaines – de personnes tuées instantanément ou qui n'ont jamais atteint une aide médicale.

Identifier la provenance des obus de mortier utilisés par les rebelles du LURD

Human Rights Watch a enquêté sur l'approvisionnement du LURD en obus de mortier, responsables d'un bon nombre des morts et des blessés, dans le bombardement du centre de Monrovia. L'investigation a examiné le type de mortier utilisé par le LURD et leur origine, les voies d'approvisionnement empruntées pour les livrer, le réapprovisionnement du LURD via la Guinée mi-2003 et enfin le transfert des armes en territoire libérien et leur utilisation à Monrovia.

Cette investigation a établi que les obus de mortier tirés sur Monrovia correspondent, tant par leur calibre que par leur origine, aux munitions iraniennes obtenues par le Ministère guinéen de la Défense, mi-2003. Ces munitions ont été livrées par voie aérienne à Conakry, fin juin 2003, quand les forces du LURD se sont retrouvées à court de munitions pendant leur seconde attaque et ont été contraintes au repli. Human Rights Watch a appris que les obus de mortier ont été transférés de la Guinée au LURD, à l'intérieur du Liberia. Ce rapide réapprovisionnement a permis au LURD de déclencher sa troisième offensive en juillet.

Le rôle joué par le Ministère guinéen de la Défense dans le transfert des armes vers le LURD est troublant. Le Ministère guinéen de la Défense et par extension le gouvernement guinéen, est directement impliqué dans l'approvisionnement en armes qui a violé l'embargo des Nations Unies sur les armes. De plus, le soutien militaire de la Guinée au LURD – un groupe armé responsable de crimes de guerre et de graves abus contre les droits humains – n'est pas cohérent avec les

³¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Monrovia, août 2003.

propres obligations du gouvernement guinéen de respecter et veiller au respect du droit international humanitaire. En donnant aux forces du LURD les outils pour commettre des atrocités supplémentaires, le gouvernement guinéen partage la responsabilité du bombardement non sélectif de Monrovia.

Histoire du soutien de la Guinée au LURD

Le gouvernement guinéen a depuis longtemps alimenté le conflit libérien en fournissant un soutien logistique, financier et militaire aux rebelles du LURD. Human Rights Watch a précédemment rapporté que depuis 2002 au moins, des preuves attestaient que ce soutien avait été accordé avec l'assentiment et le soutien d'officiels guinéens de haut rang.³² Les découvertes présentes de Human Rights Watch impliquent directement le Ministère guinéen de la Défense dans la chaîne d'approvisionnement en munitions mise en place au profit du LURD, mi-2003. Cependant, les inquiétudes spécifiques sur le rôle de la Guinée dans la fourniture d'armes au LURD remontent à plusieurs années déjà.³³

Le parrainage accordé par la Guinée à l'insurrection naissante au Liberia a débuté en 1999³⁴ et le LURD a vu le jour un an plus tard, en 2000. Le soutien guinéen au LURD s'est intensifié après la fin de l'année 2000 et au début de l'année 2001, lorsque le gouvernement libérien a aidé le LURD à lancer une série d'attaques transfrontalières en Guinée. Le leader du LURD, Sekou Conneh a accès au Président guinéen, Lansana Conteh par l'intermédiaire de son épouse, Ayesha Conneh qui est la conseillère spirituelle du Président depuis qu'elle a prédit un coup en 1996.³⁵ Au fil des années, le LURD a bénéficié d'un soutien logistique et militaire considérable de la part de la Guinée, y compris un soutien en matière d'artillerie.³⁶ Une investigation de Human Rights Watch en Guinée en août 2002 a montré que des personnalités officielles de l'armée guinéenne agissaient souvent en collaboration étroite avec le LURD.³⁷ Le LURD a été autorisé à opérer librement sur le territoire guinéen et a fréquemment transité par les villes frontières guinéennes.³⁸ Le LURD a également maintenu une présence de longue durée dans les camps de réfugiés guinéens où il s'est

³² Human Rights Watch, "Back to the Brink," p. 10.

³³ Rapport du Groupe d'experts nommés conformément au paragraphe 4 de la résolution 1458 du Conseil de Sécurité (2003) concernant le Liberia, S/2003/498, 24 avril 2003 (ci-après « Rapport d'avril 2003 du groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia »), paragraphe 112.

³⁴ "Profile of LURD Leader, Sekou Conneh," AllAfrica (Accra), 20 août 2003.

³⁵ Human Rights Watch, "Back to the Brink," p. 10.

³⁶ Ibid, p. 10. Voir aussi, International Crisis Group, "Tackling Liberia: The Eye of the Regional Storm," Africa Report No. 62, 30 avril 2003, p. 10.

³⁷ Human Rights Watch, "Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and Other Protection Concerns," *A Human Rights Watch Short Report*, Vol. 14, No. 8 (A), novembre 2002, p. 2.

³⁸ Ibid, p. 2.

livré à un recrutement militaire d'hommes et de garçons parmi les réfugiés.³⁹ Des soldats du LURD et des civils libériens blessés ont décrit avoir été évacués de villes situées dans des zones sous contrôle du LURD, au Liberia en direction d'hôpitaux, à Conakry pour leur traitement.⁴⁰ Les recrues du LURD en Sierra Leone qui ont parlé à Human Rights Watch ont décrit être passées par la Guinée, où elles ont été accueillies, hébergées et ont fréquemment reçu la visite d'homme en uniforme militaire guinéen. Elles ont dit avoir été transportées dans des convois militaires de la Guinée vers les zones LURD, à l'intérieur du Liberia où elles ont reçu des uniformes et des armes, qui selon leurs commandants, venaient de Guinée.⁴¹

Le gouvernement guinéen a eu recours à différentes méthodes pour organiser le transfert des armes et le passage de la frontière en direction du Liberia afin qu'elles soient utilisées par le LURD. En mai 2002, Human Rights Watch a rapporté que de nombreux civils libériens cherchant refuge en Guinée étaient utilisés par le LURD comme porteurs et forcés de transporter des armes, des munitions et des fournitures, de la Guinée vers les bases du LURD dans le comté de Lofa, au Liberia.⁴² D'autres cas de ce type ont été étudiés dans un rapport de Human Rights Watch de novembre 2002 dans lequel des civils utilisés comme porteurs ont décrit avoir transporté des boîtes de munitions et des armes toutes neuves, souvent encore dans leur sac plastique, de la Guinée vers le Liberia.⁴³ On sait également que des livraisons ont été effectuées par camions.⁴⁴ Fréquemment, les camions livrent les armes dans une zone frontière d'où elles sont transportées en territoire LURD, en utilisant n'importe quel moyen parmi toute une série de moyens disponibles, dont le transport par d'autres véhicules. Les agents du LURD ont reconnu avoir reçu des armes par camions de Conakry.⁴⁵ Un combattant du LURD s'exprimant en février 2003 a indiqué que des stocks frais d'armes et de munitions étaient arrivés via la Guinée.⁴⁶ Human Rights Watch a recueilli des allégations selon lesquelles pendant cinq jours consécutifs, fin avril 2003, le LURD a reçu des livraisons d'armes par camions, livrées à la frontière entre la Sierra Leone et le Liberia par des forces de maintien de la paix guinéennes dépendant de l'opération de maintien de la paix de la MINUSIL en Sierra Leone.⁴⁷ Human Rights Watch cherche à clarifier encore

³⁹ Ibid, p. 2.

⁴⁰ Human Rights Watch, "Back to the Brink," p. 10.

⁴¹ Ibid, p. 10.

⁴² Ibid, p. 10.

⁴³ Human Rights Watch, "Liberian Refugees in Guinea," p. 10.

⁴⁴ Ibid, p. 10.

⁴⁵ Rapport d'avril du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia, paragraphe 110.

⁴⁶ International Crisis Group, "Tackling Liberia," p. 10.

⁴⁷ Rapport archivé fourni à Human Rights Watch en septembre 2003. En mai 2002, Human Rights Watch a fait remarquer que : « Au vu des liens étroits entre le gouvernement guinéen et les forces rebelles du LURD au Liberia, la participation des troupes guinéennes dans la mission

davantage les faits et demande à la MINUSIL de conduire une investigation sur ces allégations. Des officiels militaires occidentaux ont affirmé à Human Rights Watch qu'à la mi-2003, des armes de Guinée avaient été envoyées par la mer au Liberia pour être utilisées dans les attaques sur Monrovia.⁴⁸

Le calibre et l'origine des mortiers et munitions utilisés par le LURD

Le LURD est connu pour disposer de mortiers de 81 mm et 60 mm (le mécanisme de tir) et de munitions (les obus de mortier) de calibres correspondants. Human Rights Watch a vu un mortier de 60 mm et des munitions aux mains de combattants du LURD, à Bo-Waterside, en avril 2003⁴⁹ et a vu des restes d'obus de mortier de 60 mm et 81 mm, dans le centre de Monrovia, en août 2003.⁵⁰ De plus, des images filmées mises à disposition de Human Rights Watch montrent des combattants du LURD faisant feu avec des mortiers de 81 mm en 2002 et des mortiers de 60 mm pendant l'assaut contre Monrovia, mi-2003.⁵¹

La plupart des mortiers utilisés par le LURD en 2003 ne sont pas neufs.⁵² Deux mortiers de 81 mm utilisés par le LURD sont de fabrication britannique et datent de 1973.⁵³ Cependant, les obus de mortier eux-mêmes sont neufs,⁵⁴ montrant l'importance des canaux d'approvisionnement du LURD dans la capacité de groupe à engager des hostilités.

Un précédent effort pour déterminer l'origine des approvisionnements du LURD en obus de mortier est très instructif puisqu'il révèle un mouvement d'armes via la Guinée. Le gouvernement libérien a pris, en 2002, des obus de mortier de 81 mm au LURD, dans le comté de Lofa. Ceux-ci portaient des inscriptions des Emirats Arabes Unis (EAU).⁵⁵ Suite à des enquêtes du gouvernement libérien, les EAU ont admis qu'ils étaient à l'origine de ces munitions mais qu'elles avaient été fournies dans le cadre d'une assistance militaire globale à la Guinée,

de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone, MINUSIL, était de nature à susciter des inquiétudes. » Human Rights Watch, "Back to the Brink," p. 10.

⁴⁸ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des officiels militaires occidentaux, août-octobre 2003.

⁴⁹ Vu par un chercheur de Human Rights Watch le 10 avril 2003 à Bo-Waterside, Liberia.

⁵⁰ Vu par un chercheur de Human Rights Watch en août 2003 à Monrovia, Liberia.

⁵¹ Images tournées au Liberia, Camerapix (Nairobi), décembre 2002 et juillet 2003.

⁵² Entretien conduit par Human Rights Watch avec un témoin oculaire.

⁵³ James Brabazon, "Liberia: Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD)," Royal Institute of International Affairs Briefing Paper No. 1, Armed Non-State Actors Project, février 2003.

⁵⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un témoin oculaire ; Entretien conduit par Human Rights Watch avec un diplomate occidental.

⁵⁵ Rapport du Groupe d'experts nommés conformément à la résolution 1408 du Conseil de Sécurité (2002), paragraphe 16, concernant le Liberia S/2002/1115, 25 octobre 2002 (ci-après Rapport d'octobre 2002 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia), paragraphe 94.

envoyées par bateau vers Conakry en décembre 1998.⁵⁶ Pour sa part, le Ministère guinéen de la Défense, a affirmé que les obus de mortier fournis par les EAU avaient été détruits dans un incendie en 2001, dans l'un de ses dépôts d'armes à Conakry et que ce qui avait été trouvé au Liberia provenait de « personnes ayant fouillé dans les décombres ».⁵⁷

Achat d'armes par la Guinée

La Guinée, à la différence du Liberia, n'est pas soumise à un embargo sur les armes. En principe, la Guinée a entrepris de ne pas importer ni transférer d'armes de petit calibre et d'armes légères, en 1998, lorsqu'un moratoire ouest-africain sur les armes de petit calibre a été décidé. Selon ce moratoire, décidé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les états de la sous-région s'engagent à ne pas importer, exporter ou fabriquer d'armes de petit calibre ou d'armes légères.⁵⁸ Le gouvernement guinéen a néanmoins importé de telles armes. Certaines des armes de petit calibre importées étaient à destination des forces du gouvernement, à l'intérieur des frontières guinéennes mais d'autres ont été livrées au LURD.

Selon un certain nombre de sources, le Ministère guinéen de la Défense a eu recours à une compagnie privée guinéenne spécialisée dans l'exploitation minière et le commerce, la Société Katex Mine Guinée (ou Katex Mine) comme intermédiaire pour ses achats militaires. Human Rights Watch a obtenu un certificat d'utilisateur final émis par le Ministère de la Défense pour Katex Mine afin d'obtenir 60 060 obus de mortier, dont des obus de 60 mm de calibre.⁵⁹ Le Ministère guinéen de la Défense maintient que Katex était l'agent du gouvernement pour l'importation de matériels agricoles à destination des rizières de l'armée.⁶⁰ Selon le groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia, le siège de Katex Mine à Conakry est gardé par des forces spéciales attachées à la présidence guinéenne.⁶¹

Katex Mine apparaissait dans un rapport d'avril 2003 du groupe d'experts des Nations Unies en charge de l'enquête. Le groupe d'experts a rapporté que, selon

⁵⁶ Ibid, paragraphe 94.

⁵⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un diplomate guinéen, New York, 12 octobre 2002. Voir aussi le rapport d'octobre 2002 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia, paragraphe 95.

⁵⁸ Le moratoire a été adopté en 1998 pour une période de trois ans et renouvelé en 2001. Voir <http://www.sec.ecowas.int/sitecedeo/english/pub-4-63-2001.htm>.

⁵⁹ "Certificat D'Usage Final," émis par le Ministère guinéen de la Défense, copie archivée à Human Rights Watch.

⁶⁰ Rapport du Groupe d'expert des Nations Unies nommés conformément au paragraphe 25 de la résolution 1478 du Conseil de Sécurité (2003), concernant le Liberia, présenté le 2 octobre 2003 au Président du Comité du Conseil de Sécurité établi conformément à la résolution 1343 (ci-après « Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia ».)

⁶¹ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia.

un certain nombre de missions diplomatiques à Conakry et selon un officiel (pas plus précisément identifié), la compagnie avait joué un rôle dans l'importation en Guinée d'armes destinées au final au LURD.⁶² Le groupe indiquait que Katex était responsable de deux transports aériens présumés d'armes à Conakry en novembre et décembre 2002.⁶³ Le groupe d'experts a depuis rapporté qu'il « comprend que Katex a importé des armes et des munitions » dans les 10 mois allant de novembre 2002 à août 2003 et sachant cela, il a identifié une série de vols de marchandises en provenance d'Iran qu'il soupçonne d'avoir servi au transport de l'équipement.⁶⁴ Le groupe d'experts a souligné des informations laissant à penser que les armes livrées par ces vols avaient ensuite été transportées par camions (sans indiquer par qui) vers des zones proches de la frontière du Liberia d'où elles sont passées au Liberia pour être utilisées par le LURD.⁶⁵ Human Rights Watch a été informé qu'après l'arrivée de la cargaison d'armes en Guinée, le Ministère de la Défense a organisé leur livraison vers des zones proches de la frontière avec le Liberia, pour qu'elles soient utilisées par le LURD. Human Rights Watch a tenté à plusieurs reprises de joindre Katex par téléphone pour obtenir ses commentaires sur son rôle dans l'importation d'armes en Guinée mais il a été répondu à Human Rights Watch que le directeur de la compagnie se trouvait à l'étranger, qu'il n'était pas joignable et que personne d'autre n'était disponible pour répondre aux requêtes de l'organisation.⁶⁶

Le groupe d'experts a découvert que la cargaison, livrée par une compagnie aérienne ukrainienne, avait été chargée dans l'avion lors d'escales à Téhéran. Le groupe d'experts a affirmé avoir commencé à se méfier en voyant des « écarts dans les manifestes [de la cargaison] ». ⁶⁷ Le groupe d'experts a noté que la

⁶² Rapport d'avril 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia, paragraphe 110. Voir aussi : "Winkling out Taylor," *Africa Confidential*, vol.44. no.16, 8 août 2003, p. 3.

⁶³ Ibid, paragraphe 110.

⁶⁴ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia. Voir aussi le Rapport d'avril 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia, paragraphe 110.

⁶⁵ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia.

⁶⁶ Human Rights Watch a tenté de joindre Hadj Faouzi, le directeur de la compagnie les 17, 20 et 23 octobre 2003. Deux de ces appels ont donné lieu à des conversations avec des personnes associées à Katex. Premièrement, Human Rights Watch a parlé à un associé de M. Faouzi, le 17 octobre 2003. Celui-ci a affirmé que M. Faouzi se trouvait à l'étranger pour une longue durée et n'avait pas laissé d'informations sur le moyen de le joindre. L'associé a affirmé qu'il n'était pas en position de s'exprimer au nom de Katex. Human Rights Watch a joint un employé de Katex le 23 octobre 2003. Cette personne a affirmé que M. Faouzi était toujours hors du pays, qu'il n'y avait personne d'autre pouvant s'exprimer au nom de la compagnie et qu'il n'avait pas les moyens de joindre quiconque sachant comment contacter le directeur. Cette personne a accepté de demander à M. Faouzi de contacter Human Rights Watch par téléphone la prochaine qu'elle le verrait ou aurait de ses nouvelles mais elle ignorait quand cela se produirait. Le Groupe d'experts des Nations Unies n'a pu joindre personne pour commentaires. Comme noté dans le rapport d'octobre 2003, « Il n'a pas été possible pour le Groupe d'experts d'interroger un représentant de Katex Mines en dépit de nombreux appels téléphoniques et de visites à la compagnie. » Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia.

⁶⁷ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia.

cargaison, telle qu'elle était décrite sur les récépissés de vol, comprenait « un équipement technique ». ⁶⁸ Ce terme est utilisé de façon courante, et trompeuse, pour décrire des armes et des munitions. A la date d'octobre 2003 et en dépit de nombreuses tentatives, le groupe d'experts n'a pas réussi à obtenir un commentaire en provenance de Katex. Il ne s'est pas non plus rendu à Téhéran concernant ces vols. ⁶⁹ Les autorités ukrainiennes et la compagnie ukrainienne utilisée pour transporter la cargaison de Téhéran à Conakry, LVIV (ou Lviv) Airlines, ont affirmé au groupe d'experts que le fret n'était pas composé d'armes. ⁷⁰ Des sources issues de l'industrie du transport aérien qui ont parlé à Human Rights Watch ont confirmé que LVIV Airlines avait opéré ces vols, affrétés par Katex pour le compte du Ministère guinéen de la Défense. Ces mêmes sources ont affirmé que la compagnie aérienne s'appuyait sur des informations fournies par le client concernant la nature de la cargaison et à la connaissance de la compagnie aérienne, la cargaison chargée en Iran ne contenait pas d'armes. ⁷¹ La compagnie elle-même n'a pas répondu à une demande de commentaires adressée par Human Rights Watch. ⁷²

Le Ministère guinéen de la Défense a nié toute implication avec le LURD. ⁷³ Human Rights Watch au contraire a découvert que dans le cas des deux vols étudiés, le Ministère guinéen de la Défense avait pris possession de la cargaison à l'aéroport pour un transport vers des sites militaires, à l'intérieur de la Guinée pour un transfert ultérieur vers le LURD.

Sur les sept vols de marchandises en provenance d'Iran décrits par le groupe d'experts des Nations Unies, trois sont arrivés les 5, 10 et 17 mars 2003. Les récépissés de vol pour ces vols, comme rapporté par le groupe d'experts, montrent différentes cargaisons dont un total de 57 200 kilogrammes (1 040 pièces) « d'équipement technique » et 13 000 kilogrammes (2 500 pièces) de « détergent » débarqués sur une période de douze jours. ⁷⁴ Ces vols ont précédé de quelques semaines une offensive majeure du LURD en mars/avril 2003. Des

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid. L'entreprise aérienne est mentionnée ainsi dans un ouvrage de référence de cette industrie : "LVIV Airlines Ukraine Ouest," basée à Lviv, Ukraine. Ulrich Klee, ed., *JP airline-fleets international 2002/2003* (Zurich, Switzerland: Bucher & Co. Publikationen, 2003).

⁷¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, octobre 2003.

⁷² Human Rights Watch a contacté la compagnie aérienne par téléphone le 20 octobre 2003. Un représentant de la compagnie a demandé une communication écrite. Human Rights Watch a envoyé une lettre à la compagnie par courrier électronique et fax, avec copie à la Mission ukrainienne auprès des Nations Unies, demandant une réponse avant le 28 octobre 2003. Human Rights Watch a de nouveau envoyé la lettre par courrier électronique et fax le 30 octobre 2003. Le lendemain, suite à un contact téléphonique avec un représentant de la compagnie aérienne, Human Rights Watch a de nouveau envoyé la lettre par courrier électronique et fax. Aucune réponse n'a été reçue à la date du 2 novembre 2003.

⁷³ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia.

⁷⁴ Ibid.

combats intenses entre les forces du LURD et celles du gouvernement ont été rapportés dans le Nord et l'Ouest du Liberia au cours de cette période. Les livraisons présumées d'armes ont pu contribuer à l'avancée du LURD sur Monrovia le 9 avril 2003, lorsque le LURD a attaqué les camps pour personnes déplacées de Jahtondo et Wilson, à moins de trente kilomètres de Monrovia. Au cours de l'attaque, un obus de mortier attribué au LURD par des témoins a réduit en cendres une partie du camp Wilson, tuant au moins une personne, en blessant plusieurs et causant la destruction d'une partie du camp. Le LURD a également enlevé plusieurs civils et des travailleurs humanitaires lorsqu'il s'est retiré des camps pour retourner dans le comté de Grand Cape Mount.⁷⁵

Deux transports aériens présumés d'armes sont décrits en détails ci-dessous. L'un est arrivé fin juin lorsque le LURD cherchait à se réapprovisionner en munitions avant de déclencher sa troisième offensive sur Monrovia. L'autre est arrivé début août, lorsque l'offensive faiblissait et juste avant l'arrivée prévue des forces régionales de maintien de la paix à Monrovia pour veiller au respect du cessez-le-feu. Human Rights Watch n'a pas connaissance de vols ultérieurs à ceux-ci.

Le vol du 30 juin 2003

Ce jour-là, LVIV Airlines basée en Ukraine, opérant le vol UKW 7612, a livré un arrivage à Conakry. L'avion est parti vide d'Ukraine le 29 juin à destination de l'aéroport Mehrabad de Téhéran. En quittant l'Iran avec son chargement le 29 juin à 23 heures, il s'est ensuite rendu à Benghazi en Libye où il est arrivé à 3h30 du matin le 30 juin. De là, l'avion a fait une brève escale à Tripoli, probablement pour faire le plein de carburant (« un arrêt réglementaire ») avant de repartir à 5h40 du matin en direction de Conakry-Gbessia où il est arrivé à 12h20, le 30 juin. Après avoir déchargé sa cargaison, le vol de retour opéré sous le nom d'UR-7616 est rentré à Gostomel, en Ukraine, à 22h25, le 2 juillet.⁷⁶

Le groupe d'experts des Nations Unies désigne ce vol comme l'un de ceux appartenant à une série de transports aériens d'armes présumés liés « aux activités de Katex », faisant référence au fait que pour le groupe d'experts, la compagnie se livrait à l'importation d'armes et de munitions.⁷⁷ Le récépissé de vol pour ce vol indique qu'il a livré un lot de 3 500 pièces vestimentaires et chapeaux (7 500 kg), 1 500 pièces « plus légères » (1 500 kg) et 270 pièces

⁷⁵ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Liberia, août 2003.

⁷⁶ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des sources issues du milieu de l'aviation.

⁷⁷ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia ; entretiens conduits par Human Rights Watch avec des sources issues du milieu de l'aviation ; « Winkling out Taylor, » *Africa Confidential*, vol.44. no.16, 8 août 2003, p.3. Des sources diplomatiques ont affirmé à *Africa Confidential* que Katex Mine était l'affréteur.

d'équipement technique (19 300 kg) à livrer au Ministère de la Défense en Guinée.⁷⁸

La cargaison réelle a été décrite par des témoins oculaires à Human Rights Watch comme contenant des munitions pour armes de petit calibre, 7,62 mm et des obus de mortier de 60 mm de fabrication iranienne.⁷⁹ Ils ont affirmé que la cargaison avait été déchargée dans des camions militaires et emportée vers un dépôt d'armes et de munitions du Ministère guinéen de la Défense à Doyama.⁸⁰

Le vol du 5 août 2003

Un second avion de marchandise de la compagnie LVIV, en provenance de Téhéran est arrivé à Conakry, début août, en utilisant de nouveau le numéro de vol UKW 7612. Cette fois-ci, le récépissé de vol et le manifeste de la cargaison, que Human Rights Watch a dans ses dossiers, indiquaient que la cargaison comprenait trente mobylettes (3 200 kg), 500 pièces de poudre détergente de petite taille (1 000 kg), 440 pièces de poudre détergente de 50 kg (22 000 kg) à livrer au Ministère de la Défense en Guinée.⁸¹ De nouveau, le groupe d'experts des Nations Unies désigne ce vol comme appartenant à une série de vols dont il présume qu'ils transportaient des armes associées à Katex.⁸²

Le groupe d'experts des Nations Unies a observé le déchargement de la cargaison de cet avion. Il a rapporté au Comité des Sanctions des Nations Unies qu'il « avait vu des boîtes vertes avec des poignées de corde chargées par des soldats dans des camions militaires. Le groupe d'experts estime que l'équipement militaire était contenu 'dans les boîtes de détergent' mentionnées dans le manifeste (guillemets rajoutés)⁸³. Le groupe d'experts a ajouté qu'il confirmait, via des sources diplomatiques, que « le transport d'armes par camions avait été réalisé par Katex Mine Guinée vers Koyama et Macenta » (proches de la frontière entre la Guinée et le Liberia), établissant un lien entre cette information et ses soupçons antérieurs selon lesquels les armes livrées à Conakry, au nom de Katex, avaient été transférées par camion (le groupe d'experts ne précise pas par qui) vers des positions proches de la frontière du Liberia, pour le compte du LURD⁸⁴.

⁷⁸ Récépissé de vol, examiné par Human Rights Watch.

⁷⁹ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des témoins oculaires, par téléphone et courrier électronique, août et septembre 2003.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Récépissé de vol et manifestes sur la cargaison, copies archivées à Human Rights Watch.

⁸² Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia ; entretiens conduits par Human Rights Watch avec des sources issues du milieu de l'aviation ; "Winkling out Taylor," *Africa Confidential*, vol.44. no.16, 8 août 2003, p.3.

⁸³ Rapport d'octobre 2003 du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Liberia.

⁸⁴ Ibid.

Des témoins oculaires ont fait un récit cohérent et plus détaillé à Human Rights Watch. Ils ont indiqué que la cargaison déchargée de cet avion comprenait des boîtes rectangulaires en bois, peintes en vert qui contenaient des munitions. Ils ont ajouté que l'armée guinéenne transportait les munitions par camions vers le camp Koumandian, un camp de l'armée guinéenne à approximativement trente-six kilomètres au Nord-ouest de Conakry⁸⁵.

Transfert de Guinée et utilisation au Liberia

Des commandants du LURD et d'autres témoins oculaires ont affirmé à Human Rights Watch que les munitions livrées par le vol du 30 juin – des munitions pour armes de petit calibre, 7,62 mm et des obus de mortier de 60 mm – avaient été rapidement transportées au Liberia afin de réapprovisionner le LURD. Ce déplacement du fret, ont déclaré des sources LURD, a été réalisé avec l'assistance du Ministère de la Défense de Guinée⁸⁶, qui comme nous l'avons fait remarquer plus haut, a pris possession des munitions à l'aéroport pour les transporter vers son dépôt à Doyama.

Les sources LURD ont clairement avancé que cet approvisionnement était essentiel à la troisième offensive du LURD sur Monrovia (la « Troisième guerre mondiale » décrite plus haut)⁸⁷. Selon un commandant LURD :

La Guinée nous a sauvés. Ils nous ont aidés à nous réapprovisionner rapidement fin juin quand nos réserves s'épuisaient. Sans leur aide, ce singe [Charles Taylor] serait encore au Château⁸⁸.

Human Rights Watch a interrogé des officiels américains qui ont affirmé que les munitions obtenues par la Guinée en Iran avaient été livrées au LURD et utilisées dans les combats⁸⁹. Plusieurs sources ont indiqué que les armes avaient été envoyées par la mer, à bord d'un cargo puis déchargées par des petits bateaux qui ont livré la cargaison à Robersport, d'où elle a été acheminée par la route à Bushrod Island à Monrovia⁹⁰. De nombreux mortiers iraniens ont été trouvés à Monrovia⁹¹. Human Rights Watch a inspecté plusieurs sites dans la zone de Mamba Point où se trouvaient des restes de mortiers de 81 et 60 mm

⁸⁵ Entretiens conduits par Human Rights Watch par téléphone, août et septembre 2003.

⁸⁶ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec un commandant du LURD et autres entretiens avec le LURD, août et septembre 2003.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch, 19 septembre 2003.

⁸⁹ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des officiels américains, octobre 2003.

⁹⁰ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des analystes militaires.

⁹¹ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des témoins oculaires interrogés par téléphone et courrier électronique, août et septembre 2003.

utilisés par le LURD dans ses trois offensives⁹². Ceux qui étaient encore identifiables portaient des inscriptions indiquant une date de production en 2001 et 2002 et étaient pour la plupart de provenance iranienne⁹³. Certaines sources ont rapporté que des munitions iraniennes pouvaient aussi avoir été utilisées par les forces du gouvernement libérien. Selon des sources diplomatiques, un vol, le 26 mai entre Minsk, en Biélorussie et Robertsfield avait transité par Téhéran où il avait embarqué un chargement qui aurait inclus des RPG-7⁹⁴.

Le gouvernement américain, dont l'ambassade à Monrovia a essuyé des tirs pendant les combats de Monrovia et a reçu au moins une frappe au mortier, souhaitait également vivement connaître la provenance des obus de mortier. L'ambassade américaine a inspecté dans ce but les sites portant des impacts de mortier à Monrovia⁹⁵. Ils ont identifié un obus de mortier de 81 mm fabriqué aux Etats-Unis parmi ceux utilisés dans les combats. Ils l'ont attribué au marché secondaire des armes américaines⁹⁶. Ils ont également identifié certains obus de mortier comme provenant de Guinée, y compris celui ayant frappé le bâtiment de l'ambassade américaine à Monrovia et ayant donné naissance à une démarche américaine en direction du gouvernement guinéen⁹⁷. Un porte-parole du Département d'Etat américain a publiquement appelé la Guinée à mettre un terme à tout mouvement d'armes ou de troupes via ses frontières⁹⁸.

Aide militaire américaine à la Guinée

La Guinée bénéficie de l'aide militaire américaine et ce depuis un bon nombre d'années. Des informations relatives à l'assistance militaire américaine sont fournies par plusieurs rapports annuels demandés par le Congrès qui listent le montant en dollars de chaque type d'aide par bénéficiaire, en excluant, dans la plupart des cas, les détails sur la nature précise de l'assistance apportée. Les rapports détaillant l'aide fournie pour l'année fiscale 2003 ne sont pas encore

⁹² Restes d'obus de mortier dans le centre de Monrovia vus par un chercheur de Human Rights Watch, août 2003. Leur calibre était indiqué par des marques sur leurs ailettes.

⁹³ Inspection faite par Human Rights Watch et sources militaires américaines et onusiennes.

⁹⁴ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des sources diplomatiques britanniques.

⁹⁵ Entretiens conduits par Human Rights Watch ; Tim Weiner, "U.S. Embassy in Liberia Searches for Missing American," *New York Times*, 2 septembre 2003.

⁹⁶ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des sources diplomatiques américaines. Voir aussi Weiner, "U.S. Embassy in Liberia...", *New York Times*. Selon cet article : « Durant les combats de juillet, des mortiers M81 de fabrication américaine tirés par les rebelles sont tombés dans l'enceinte de l'ambassade. La source de ces missiles fait actuellement l'objet d'une investigation ; ils pourraient provenir des forces armées de la Guinée voisine qui ont formé certains des rebelles. »

⁹⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec une source diplomatique américaine.

⁹⁸ « Les Etats Unis condamnent le bombardement par les rebelles libériens et exhortent à la fin de l'offensive sur Monrovia, » AFP. Le commentaire exact était : « Nous voudrions aussi rappeler aux responsables de la Guinée et des pays voisins leurs obligations et responsabilités internationales de contrôle de leurs frontières et de prévention des flux d'armes et de combattants au Liberia. »

disponibles. Les informations relatives à tout programme secret d'assistance militaire sont exclues des versions des rapports rendues publiques.

En 2002, l'aide militaire à la Guinée comprenait un programme de formation de 3 millions USD pour un bataillon d'infanterie légère⁹⁹. Selon ce programme, un bataillon de 800 soldats a été formé pendant six mois par les Forces spéciales d'opération américaines¹⁰⁰. Proposée en 2001, la formation du bataillon a été retardée en partie parce que le Congrès était préoccupé par les abus commis contre les droits humains par l'armée guinéenne. Ce programme n'a finalement débuté qu'en mai 2002¹⁰¹. A ce moment-là, le programme de formation avait été reformulé pour offrir également « une petite quantité » de munitions restant d'un programme américain antérieur de formation au Nigeria (Operation Focus Relief)¹⁰².

Les raisons officielles de l'aide militaire américaine à la Guinée, et la formation du bataillon en particulier, étaient de protéger la frontière guinéenne contre des incursions de rebelles sierra léonais¹⁰³. Ceci n'est pas sans manquer d'ironie, compte tenu que la Guinée elle-même a abrité et alimenté une insurrection contre le Liberia depuis 1999 et apporté au LURD un soutien militaire et logistique considérable.

Conscient de telles préoccupations, le gouvernement américain a explicitement fait dépendre la formation du bataillon en 2002 de la rupture des liens entre la Guinée et les insurgés libériens¹⁰⁴. La formation du bataillon comportait une évaluation à mi-parcours, la poursuite de la formation du contingent étant liée à

⁹⁹ Le financement de ce programme venait du budget pour les opérations de maintien de la paix du Département d'Etat, qui a transféré des fonds vers l'agence d'exécution, l'Agence de coopération pour la sécurité et la défense (DSCA).

¹⁰⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un officiel du Pentagone, octobre 2003.

¹⁰¹ Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch avec un membre du personnel du Congrès, septembre 2003 ; communication par courrier électronique du Bureau des affaires africaines du Département d'Etat américain, 22 octobre 2003.

¹⁰² Communication par courrier électronique du Bureau des affaires africaines du Département d'Etat américain, 22 octobre 2003. Selon le Département d'Etat, « la Guinée a fourni la majorité des munitions ainsi que les armes et les mortiers. Le gouvernement américain n'a pas fourni de mortiers ni d'armes pour la formation. » Ibid.

¹⁰³ Communication par courrier électronique du Bureau des affaires africaines du Département d'Etat américain, 22 octobre 2003. Voir aussi Département d'Etat américain, "Foreign Military Financing (FMF) For Deployment of a U.S. Mobile Training Team (MTT) To Guinea For Light Infantry Training," notification envoyée au Comité du Sénat sur les relations extérieures le 23 juillet 2001, (ci-après « Notification au Congrès du 23 juillet 2001 »), copie archivée à Human Rights Watch.

¹⁰⁴ Selon une notification antérieure au Congrès, « la mise à disposition de cette formation dépendra de l'acceptation par le gouvernement guinéen de certaines conditions : [...] la Guinée entreprend de ne soutenir aucune activité insurgée ou rebelle dirigée contre ses voisins. » Notification au Congrès du 23 juillet 2001.

la cessation de tout soutien guinéen au LURD. Le manque de respect de cette condition posée par les Etats-Unis n'a cependant pas été avancé comme une raison pour suspendre la formation et celle-ci a été achevée, après l'évaluation de mi-parcours. Comme l'a expliqué un officiel du Département d'Etat qui s'est rendu en Guinée en lien avec la formation : « Si la question du soutien officiel présumé de la Guinée au LURD était une préoccupation sous-jacente, il n'y a jamais eu suffisamment de preuves pour nous inciter à mettre un terme à la formation. »¹⁰⁵ Elle a insisté pour dire que le Département d'Etat était « très préoccupé par la question » et cherchait à obtenir des informations, notamment en demandant un travail de renseignements sur la question, en soulevant le problème avec des officiels guinéens de haut rang, y compris des officiels militaires et en parlant à des observateurs non-gouvernementaux en Guinée. Elle a ajouté : « Le gouvernement américain a entrepris trois démarches de haut niveau auprès du gouvernement de Guinée sur la question du soutien supposé au LURD en juillet 2002, avril et juin 2003. »¹⁰⁶ Les officiels guinéens ont constamment maintenu qu'il n'y avait pas de politique de soutien au LURD et qu'un soutien de ce type relevait de la responsabilité individuelle des soldats. En l'absence de preuves directes prouvant le contraire, le Département d'Etat a autorisé la poursuite de la formation. A la fin de la formation du bataillon, il n'y a eu aucun plan pour mettre sur pied des mécanismes de surveillance de la conduite des troupes, après leur déploiement dans la zone frontière¹⁰⁷.

A la connaissance de Human Rights Watch, le gouvernement américain n'a pas fait de déclarations publiques exprimant ses préoccupations quant au rôle de la Guinée dans le soutien au LURD, avant la mi-2003¹⁰⁸. Une diplomatie feutrée, incluant démarches et réunions, n'a pas réussi à avoir un impact. Au minimum, l'échec à condamner publiquement le comportement de la Guinée représente une opportunité manquée pour les Etats Unis d'influencer le comportement du gouvernement guinéen. Ceci a pu également aggraver le problème en donnant l'impression que le gouvernement américain était disposé à passer outre au soutien guinéen au LURD, même si celui-ci violait clairement les sanctions des Nations Unies et avait un coût élevé en vies humaines civiles. De façon plus large, l'assistance militaire américaine et le soutien public à la Guinée, dans ces circonstances, pouvaient être lus comme une approbation des actions de la Guinée en appui au LURD. Par exemple, Charles Taylor a accusé les Etats-Unis de soutenir le LURD : « C'est une guerre américaine. Le LURD est une force de substitution ... [Les Etats-Unis] ont causé cette guerre. [...] Ils peuvent rappeler

¹⁰⁵ Communication par courrier électronique du Bureau des affaires africaines du Département d'Etat américain, 22 octobre 2003.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Human Rights Watch, "Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and Other Protection Concerns."

¹⁰⁸ Ibid, Human Rights Watch, "Back to the Brink: War Crimes by Liberian Government and Rebels" et "Testimony of Janet Fleischman, Washington Director for Africa, on the Human Rights Situation in Liberia," 9 juillet 2003.

leurs chiens maintenant. »¹⁰⁹ Dans une réponse aiguisée, un porte-parole du gouvernement américain a annoncé : « Les Etats-Unis n'ont fourni aucun soutien, matériel ou autre, au groupe rebelle, des 'Libériens Unis pour la Reconstruction et la Démocratie' (LURD) ». ¹¹⁰

Human Rights Watch n'a pas découvert de preuves selon lesquelles l'aide militaire américaine à la Guinée aurait été directement utilisée à mauvais escient, comme par exemple des armes fournies par les Etats-Unis transférées au LURD. Selon le Pentagone, l'investigation américaine sur la provenance des munitions récupérées à Monrovia concluait qu'aucune d'entre elles ne correspondait à celles fournies par les Etats Unis, dans le cadre de la formation du bataillon.¹¹¹ Des officiels se sont eux-mêmes avoués « soulagés » d'apprendre ces conclusions. Des officiels américains ont affirmé à Human Rights Watch que le gouvernement américain n'avait pas fourni une assistance meurtrière depuis la formation du bataillon en 2002. Peu de détails sont disponibles sur la nature précise de l'assistance fournie à la Guinée depuis lors mais il semble qu'une certaine forme d'assistance non meurtrière se soit poursuivie¹¹². Pour le moment, il y a peu d'intérêt pour fournir une assistance de nature meurtrière : l'assistance militaire américaine à la Guinée, à la différence des avantages commerciaux, n'est pas formellement liée à la rupture du soutien au LURD¹¹³. En pratique, cependant, elle représente un souci majeur¹¹⁴.

Suite au départ de Charles Taylor, les officiels du gouvernement américain ont anticipé la fin des liens entre la Guinée et le LURD mais ceci n'a pas été le cas. Plusieurs officiels américains ont affirmé à Human Rights Watch que le leader du LURD, Sekou Conneh était entré au Liberia, début octobre, dans un convoi en

¹⁰⁹ "Charles Taylor's farewell speech, Aug. 10, 2003: 'God Willing, I Will Be Back, Says Taylor,'" All Africa, Lagos, 12 août 2003.

¹¹⁰ "LURD Shelling of U.S. Embassy in Monrovia," Questions enregistrées par le Bureau du porte-parole.

¹¹¹ Au moins un mortier de fabrication américaine a été découvert, comme noté, mais des officiels américains ont affirmé que selon eux, il provenait de stocks anciens et avait très probablement été vendu sur un marché secondaire.

¹¹² Une assistance non-meurtrière peut inclure des articles comme des uniformes et de l'équipement de communication et des formations dans des domaines comme les relations civils-militaires et les droits humains alors qu'une assistance meurtrière comprendrait, par exemple, la mise à disposition d'armes, de munitions et de formations au combat.

¹¹³ "Congressional Budget Justification for FY04 Foreign Operations," février 2003, disponible sous forme de lien à partir de <http://www.fas.org/asmp/profiles/aid/aidindex.htm>. La ligne pertinente du résumé pays pour la Guinée est la suivante : « Pour conserver son éligibilité [à des avantages commerciaux], la Guinée devra [...] cesser son soutien aux Libérien [sic] Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD). »

¹¹⁴ Entretiens conduits par Human Rights Watch et communication par courrier électronique avec des officiels américains, septembre et octobre 2003.

provenance de Guinée. Ils faisaient remarquer avec inquiétude qu'ils pensaient que la Guinée fournissait toujours des armes et des munitions au LURD¹¹⁵.

La paix fragile au Liberia et quel avenir pour l'embargo sur les armes à destination du Liberia

Un gouvernement transitoire d'unité nationale a pris le pouvoir au Liberia, le 14 octobre 2003, marquant une étape importante dans ce qui est censé être, pour le Liberia, le chemin du retour vers la paix après plus d'une décennie de guerre. Cependant, la situation au Liberia demeure très instable. Des combats ont éclaté dans la capitale, Monrovia, début octobre. Des escarmouches répétées se sont produites dans des zones rurales entre des combattants bien armés et mal disciplinés de tous les côtés. Ils continuent à commettre des abus contre la population civile, notamment des viols et des actes de violence sexuelle, à large échelle et à piller les biens des civils¹¹⁶.

A cette jonction cruciale, l'engagement des divers belligérants à déposer leurs armes fait question. Des inquiétudes très répandues demeurent sur le fait que l'ancien Président, Charles Taylor, en exil au Nigeria et accusé de crimes de guerre en Sierra Leone, continue de se mêler de la politique du Liberia. Des forces de Taylor et des stocks d'armes restent, en quantité significative, dans le comté de Nimba, à la frontière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire et certains observateurs ont exprimé leurs inquiétudes sur la possibilité de voir ces forces reprendre les hostilités¹¹⁷. Des diplomates à Monrovia ont indiqué que Taylor orchestrait les affrontements initiés par ces forces au Liberia, en violation de l'accord sur son exil passé avec le gouvernement nigérian¹¹⁸. Une source militaire aurait décrit le « Plan B » de Taylor selon lequel il rendrait des fonds disponibles afin que ses forces soient en mesure de se procurer des armes et de la nourriture pour maintenir leur emprise sur le territoire, affirmant que certaines armes et de la nourriture avaient déjà été livrées depuis Monrovia¹¹⁹. Les deux groupes rebelles qui ont aidé à forcer un accord de paix et à chasser Taylor du pouvoir – le LURD et MODEL – ont déclaré qu'ils étaient disposés à désarmer et démobiliser. Il reste cependant à voir s'ils vont mettre en application ces engagements et avec quelle ampleur, compte tenu en particulier de la volonté prouvée et de la capacité des acteurs régionaux à fournir des armes. Les forces internationales de maintien de la paix (UNMIL qui a fait suite à ECOMIL), actuellement concentrées à Monrovia, ne sont pas censées atteindre leurs pleins effectifs et déploiement dans tout le pays avant mars 2004. Des efforts pour un désarmement total, crucial au maintien de la paix, viennent juste de débuter et

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Human Rights Watch, "Liberia: Greater Protection Required for Civilians Still at Risk," *A Human Rights Watch Briefing Paper*, 9 septembre 2003.

¹¹⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un analyste militaire, octobre 2003.

¹¹⁸ "Taylor meddling in Liberian politics," IRIN, September 17, 2003.

¹¹⁹ Ibid.

jusqu'à maintenant, seulement de façon limitée, dans Monrovia. En attendant, des quantités significatives d'armes et de munitions restent sous le contrôle d'anciens combattants. De plus, ceux-ci conservent la capacité d'activer les canaux d'approvisionnement en armes utilisés pour obtenir illicitement des armes à l'étranger.

Dans ce contexte, la nécessité de se concentrer sur le désarmement et la démobilisation des factions libériennes doit aller de pair avec une attention continue portée à l'embargo sur les armes.

Recommandations

Début novembre 2003, le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit examiner le régime des sanctions contre le Liberia. Les sanctions, en vigueur jusqu'en mai 2004, incluent, en plus de l'embargo sur les armes, une interdiction de voyager pour les personnes ayant servi de représentants de haut rang pour le gouvernement Taylor ou qui lui ont fourni une assistance financière ou militaire et des embargos sur toute exportation de diamants et de bois de construction en provenance du Liberia. Concernant en particulier l'embargo sur les armes, Human Rights Watch souhaite adresser les recommandations suivantes au Conseil de Sécurité :

- Maintenir l'embargo sur les armes dans un futur proche et au moins jusqu'en 2005, après les élections présidentielles et parlementaires au Liberia. Condamner de façon cohérente tous les états qui violent le régime des sanctions contre le Liberia.
- Donner un nouveau mandat aux sanctions contre le Liberia, en le fondant sur la fragilité de la paix au Liberia, la nécessité de prévenir un retour de la guerre, le bilan des factions en guerre en matière d'abus contre les droits humains et de violations du droit international humanitaire et les implications régionales du conflit libérien. La justification originale des sanctions actuelles contre le Liberia – Résolution 1343 du Conseil de Sécurité, insistant sur le soutien du gouvernement libérien aux rebelles en Sierra Leone – n'est plus valable.
- Renommer un Groupe d'experts des Nations Unies afin d'examiner le respect des sanctions contre le Liberia. Exiger qu'un nouveau rapport soit rendu disponible avant l'examen du régime des sanctions contre le Liberia en mai 2004. Elargir le mandat de ce Groupe d'experts pour qu'ils enquêtent sur le financement et le soutien régional à des groupes armés responsables d'abus. Donner spécifiquement pour mandat au Groupe d'experts d'enquêter sur le rôle des gouvernements impliqués dans la fourniture illicite d'armes au Liberia.
- Condamner publiquement tout gouvernement pour lequel on découvre qu'il a en toute connaissance violé l'embargo et lui imposer des sanctions secondaires.

- Etablir une unité permanente sur les sanctions, au sein du Secrétariat des Nations Unies pour assurer la continuité et la préservation de la mémoire institutionnelle relativement au suivi des régimes de sanctions des Nations Unies.
- Faire de la mise en application de l'embargo sur les armes une tâche clef de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Liberia, UNMIL. Exiger que les forces de l'UNMIL reçoivent pour instruction de demeurer vigilantes sur toute indication relative à des canaux d'approvisionnement en armes et de rapporter de telles informations au Comité des sanctions du Conseil de Sécurité sur le Liberia afin qu'elles soient utilisées par le groupe d'experts en charge d'enquêter. Lorsque des transferts illicites d'armes sont identifiés, exiger que ces forces saisissent et stockent de façon sûre les armes en question et apportent leur contribution à l'investigation sur ces transferts, conduite par le Groupe d'experts des Nations Unies.
- Faire pression en faveur de la recherche des responsabilités concernant les violations de l'embargo sur les armes, y compris en appelant les états membres des Nations Unies à mettre en œuvre des lois nationales mettant en application les embargos des Nations Unies sur les armes, comme requis précédemment et en assurant la promotion et le suivi des efforts nationaux pour enquêter sur les auteurs de violations des sanctions et pour leur poursuite en justice.

Human Rights Watch donne également plusieurs recommandations à l'UNMIL :

- S'assurer d'une surveillance adéquate des frontières du Liberia avec la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire afin de faciliter la détection des flux d'armes et/ou le soutien logistique à l'une ou l'autre des factions en guerre. Les résultats de tels efforts devraient être fournis au Groupe d'experts des Nations Unies et rendus publics.
- S'assurer que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) font partie des plus hautes priorités et tiennent compte des besoins spéciaux de tous les combattants, en particulier les enfants soldats et que les femmes et les filles utilisées comme soldats et esclaves sexuelles sont incluses dans tous les aspects des programmes DDR.

De façon plus générale, Human Rights Watch appelle tous les gouvernements à prendre des mesures pour condamner et punir toutes les personnes ayant alimenté le conflit du Liberia et pour exiger que les coupables soient tenus pour responsables de leurs actes :

- Refuser l'assistance militaire à la Guinée et aux autres pays impliqués de façon crédible dans les flux d'armes vers les parties en guerre au Liberia, en violation des sanctions des Nations Unies jusqu'à ce que les personnes impliquées cessent, de façon publique et vérifiable, d'apporter

une telle assistance militaire aux factions du Liberia et que les personnes responsables de fournir un soutien militaire soient tenues pour responsables de leurs actions. Accorder une exception limitée en matière de formation liée aux droits humains, au droit international humanitaire et aux responsabilités inhérentes à la démocratie.

- Ne pas fournir de formation militaire ou une autre forme d'assistance aux forces armées du Liberia jusqu'à ce que les sanctions des Nations Unies soient levées, que les forces armées aient été purgées de leurs éléments ayant commis des abus contre les droits humains et des personnes responsables de violations du droit international humanitaire et que des formations adéquates en matière de droits humains et de droit international humanitaire, un suivi et des mesures sur la recherche des responsabilités aient été mis en place.

Pour finir, Human Rights Watch adresse une recommandation à la CEDEAO :

- Renforcer le moratoire de la CEDEAO sur les armes de petit calibre ainsi que sa mise en application. Il devrait être étendu pour inclure toutes les catégories d'armes, être développé dans le sens d'un mécanisme d'échange d'informations et être rendu obligatoire. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que les exportateurs d'armes respectent le moratoire, ce qui pourrait être facilité par une participation entière au mécanisme d'échange d'informations proposé.